

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2020

RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANTE POUR LA PISCINE POUR L'ETE 2020

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de recruter Madame Martine DELBART, comme assistante pour la vente des tickets et le contrôle des accès à la piscine municipale pour les mois de juillet et août 2020, dans les conditions suivantes :

* **DUREE** : Contrat à durée déterminée du mardi 7 juillet au dimanche 23 août 2020 inclus.

* **HORAIRES** : 6 jours par semaine de 14 h à 18 h du mardi au dimanche.

* **REMUNERATION** : Selon l'indice brut 347/indice majoré 325, calculée au prorata du temps de travail, augmentée d'une indemnité compensatrice de congés payés de 1/10 °.

TARIFS DU TENNIS MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal **DECIDE** de reconduire en 2020 la régie municipale pour la Perception du droit d'entrée du tennis municipal et **FIXE** la redevance d'occupation du court de tennis pour l'année 2020, de la manière suivante, à compter du 1^{er} juillet 2020 :

* Heure d'occupation du court de tennis (2 à 4 joueurs) : 5 euros.

TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal **DECIDE** de reconduire en 2020 la régie municipale pour la Perception du droit d'entrée de la piscine municipale.

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le droit d'accès à la piscine pour l'été 2020, pendant ses jours et heures d'ouverture au public, du mardi au dimanche, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, du mardi 7 juillet 2020 au dimanche 23 août 2020 inclus.

TARIFS VALABLES POUR UNE JOURNEE :

- **ADULTES** : 3,00 €

- **ENFANTS** : 1,50 € jusqu'à 7 ans inclus accompagné d'un adulte non baigneur
2,00 € de 8 à 15 ans inclus.

INSTAURATION D'UNE CARTE SPORT - PASS 2020

Le Conseil Municipal **DECIDE** de reconduire, pour l'année 2020, la carte Sport - Pass ayant pour objet de forfaitiser aux tarifs suivants les droits de location du court de tennis municipal et d'accès à la piscine municipale pour l'année 2020 :

* ENFANTS (- 18 ans), ETUDIANTS (jusqu'à 27 ans), DEMANDEURS D'EMPLOI et PERSONNES AGEES DE PLUS DE 70 ANS : 25 €

* FAMILLES NOMBREUSES : Gratuité de la Carte Sport - Pass, pour les frères et sœurs mineurs d'une famille, à partir de la 3° carte Sport - Pass enfant.

* AUTRES USAGERS : 40 €

La carte Sport Pass sera délivrée auprès du Secrétariat de Mairie contre remise du paiement de la redevance forfaitaire.

EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE BAINNADE POUR LA PISCINE MUNICIPALE - ETE 2020

Le Conseil Municipal **DECIDE** de conclure une convention de mise à disposition de personnel à durée déterminée avec l'association groupement d'employeurs Objectif Plus emploi à Manosque (04) pour l'embauche de Mr ROSSIGNOL Jean-Marc, en qualité de surveillant de baignade (BNSSA), pour la piscine municipale du mardi 7 juillet 2020 au dimanche 23 août 2020 selon les conditions décrites dans ladite convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

GARDIENNAGE DES OVINS DU PÂTURAGE OVIN COMMUNAL DE L'UBAC POUR L'ESTIVE 2020 - RECRUTEMENT DU BERGER

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 15.05.20.012 du 15 mai 2020.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de recruter Mr Eddy BITTO, berger, pour assurer le gardiennage des ovins du pâturage ovin communal de l'Ubac pour la saison d'estive 2020 dans le cadre d'un contrat de travail à temps complet du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020, rémunéré selon l'indice Brut 571/indice Majoré 483 correspondant à 2 000 € net par mois y compris l'indemnité compensatrice de congés payés de 1/10 ° et une indemnité de déplacement forfaitaire de 460 € pour la saison.

TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA CABANE PASTORALE DE L'UBAC - ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Maire expose, qu'à la suite de la notification de la décision du 4 février 2020, d'octroi de subvention à hauteur de 50 927,76 € pour le financement de l'opération de réhabilitation et d'extension de la cabane pastorale de l'Ubac estimés à 67 903,68 € H.T., (maîtrise-d'œuvre + travaux), il a été procédé à la consultation de 4 entreprises dont une seule a présenté une offre.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de confier à l'entreprise ALLEMAND Bâtiment de Méolans Revel (04) les travaux de réhabilitation et d'extension de la cabane pastorale de l'Ubac selon le plan de l'architecte du 15 mars 2019 pour le prix global de 56 830,50 € H.T. selon son offre du 8 mai 2020.

CESSION DU FONDS DE COMMERCE « L'INATTENDU »

Monsieur le Maire expose que par un acte notarié du 19 mai 2018, la Commune a donné à bail communal à la SARL L'INATTENDU, une partie de l'ensemble municipal du Passavous pour y exploiter un gîte d'étapes-restaurant.

Par une correspondance du 22 juin 2020, Me Anne PUGIBET-PROIETTI, Notaire à Seyne les Alpes, a notifié à la Commune le compromis de vente du commerce exploité par la SARL L'Inattendu, en exécution de ce bail commercial, pour le prix de 70 000 €, à Madame Cécile Cloître, directrice de résidences à Arvieux et à Abriés.

Après que le Conseil Municipal se soit entretenu avec Madame Cécile Cloître, et son compagnon Monsieur Bruno CAVAJANI, cuisinier professionnel,

Le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préférence conventionnel dont dispose la Commune pour acquérir le fonds de commerce de « L'Inattendu » et ainsi permettre son acquisition, au prix de 70 000 €, par Madame Cécile Cloître demeurant à ABRIES (05), Le Bourg, à condition de retirer de la vente les équipements suivants qui sont la propriété de la Commune de Le Vernet pour être incorporés dans les locaux : «le bar en fer à cheval », la chambre froide et la chambre négative de la réserve de la cuisine et **PRECISE** que toutes les conditions du contrat de bail commercial notarié du 19 mai 2018 seront reprises dans l'acte notarié de cession du fonds de commerce auquel Monsieur le Maire sera appelé.

ACHAT DE MOBILIER

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'Association 3V04 du 9 juin 2020 de céder à la Commune des équipements installés dans le gîte T4 du Passavous dont le bail est venu à expiration le 31 mai 2020.

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'accepter la proposition de l'Association 3V04 d'acquérir différents équipements installés dans le gîte T4 Est du Passavous selon la liste jointe à l'exception du poêle et de ses accessoires pour le prix global de 300 €.

AMENAGEMENT DU LOCAL A USAGE DE DEPOT DE PAINS ET DE PRODUITS DE PAYS - PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération du 28 décembre 2020, la Commune a décidé d'aménager un local dans l'ancien garage de l'hôtel AUZET pour le mettre à la disposition de Monsieur Damien CUGNET, boulanger à Selonnet, afin d'y ouvrir un commerce de dépôt de pains et de produits de pays.

Pour le financement du coût de ces travaux, la Commune est susceptible de bénéficier de l'aide financière de la Région Sud au titre du FRAT 2020 (petites communes).

Le Conseil Municipal **ADOpte** le plan de financement suivant de ce projet :

| | |
|--|-------------------------|
| * Coût des travaux (Devis Mero, Savornin, Socobat et Enedis) | 22 084,90 € H.T. |
| * Subvention FRAT 2020 (petites communes) | 12 000,00 € |
| * Autofinancement budget 2020 | 10 084,90 € H.T |

et **SOLLICITE** de la Région Sud au titre du FRAT 2020 (petites communes), son aide financière sous la forme d'une subvention pour le montant ci-dessus énoncé.